

Une stratégie à dix ans pour remodeler l'université

Le vaste rapport remis à François Hollande mardi prône une remise en valeur de l'enseignement supérieur

Sortir par le haut de la crise multiforme qui mine l'enseignement supérieur et, en particulier, l'université : tel est le scénario, à l'horizon de dix ans, que souhaite esquisser le rapport « Pour une société apprenante » rendu mardi 8 septembre au président de la République, François Hollande, par le comité pour la Stratégie nationale de l'enseignement supérieur (StraNES). Le document dessine une voie qui se veut consensuelle dans les vifs débats qui divisent le monde du supérieur : sélection à l'université, frais de scolarité, liens avec le secteur privé, contraintes budgétaires... Ses 40 recommandations, que l'exécutif devrait approuver – certaines pouvant être mises en application dès l'automne –, donnent le coup d'envoi d'une tentative de remise en valeur de la politique de l'enseignement supérieur.

La Stratégie affirme en effet des objectifs volontaristes, même s'ils sont lointains : le plus emblématique est que 60 % d'une classe d'âge soit diplômée de l'enseignement supérieur en 2025 (contre 44 % aujourd'hui). « *Cela sera peut-être jugé trop ambitieux ou critiqué, mais c'est la seule façon de se mobiliser. Si François Mitterrand n'avait pas fixé l'objectif de 80 % de bacheliers dans une classe d'âge, on aurait été beaucoup moins loin* », expliquent Sophie Béjean, ancienne présidente de l'université de Bourgogne, qui préside le comité StraNES, et Bertrand Monthebert, président de l'université Toulouse-III, son rapporteur général.

Pédagogie active

Le rapport StraNES fixe également des résultats précis à obtenir d'ici dix ans pour élever la proportion de diplômés à tous les niveaux, développer des places d'apprentissage ou d'alternance, augmenter le nombre de salariés se formant à l'université ou encore l'internationalisation de l'enseignement supérieur. Il pointe aussi la nécessité de sa démocratisation : 28 % seulement des enfants d'ouvriers sont diplômés de l'enseignement supérieur, contre 65 % des enfants de cadres. D'où la volonté affichée de diviser par deux cet écart dans les dix ans, et

la proposition de créer des bourses ciblées encourageant la mobilité internationale des jeunes issus de familles défavorisées.

Les auteurs recommandent d'accélérer l'introduction du numérique et des technologies de l'éducation, d'adosser le service civique au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Le document dessine une voie consensuelle dans les débats qui divisent le supérieur : sélection, frais de scolarité, contraintes budgétaires...

d'autoriser l'accès à Internet pendant certains examens. Ou qu'un quart des crédits qui valident les diplômes soient délivrés sous forme de pédagogie active : projets tutorés, reconnaissance d'une expérience professionnelle, mobilité à l'étranger, engagement citoyen...

L'enseignement supérieur, souligne le rapport, est au croisement des mutations économiques, écologiques et sociétales. M^{me} Béjean et M. Monthebert proposent donc de lui assigner la mission d'assurer « *le développement des qualifications de tous, tout au long de la vie, avec des allers-retours entre l'emploi et la formation supérieure, pour s'adapter aux changements du monde et sécuriser les parcours professionnels* ». Ils attendent le soutien de tous les acteurs : Union européenne (UE), États, collectivités locales ou entreprises, permettant de desserrer l'étai financier qui étrangle l'enseignement supérieur.

La contribution de l'État aux budgets des établissements est stable depuis 2010, mais certaines charges ne sont pas compensées, et Bercy a ponctionné 100 millions d'euros, en avril, dans les trésoreries de certains établissements. Un rapport de la Cour des

comptes soulignait cet été que les universités n'ont réussi à équilibrer leur budget, après le passage à l'autonomie financière à partir de 2009, qu'au prix de sacrifices sur les formations dispensées.

Face à ce besoin de financement, les auteurs écartent l'hypothèse d'une « *hausse généralisée* » des droits d'inscription, une « *fausse bonne solution*. On le voit aux États-Unis avec la dette étudiante ». Et qui remettrait en question le modèle social et fiscal français. Le mot sélection reste d'ailleurs un tabou. La StraNES garde ainsi le cap à gauche : il faut « *repenser un système qui vise historiquement à former une élite, pour l'ouvrir à ceux qui ont le moins de chances au départ et mieux former tout le monde, pas seulement les jeunes* », disent ses auteurs.

Ces propositions seront-elles jugées suffisamment crédibles ? Alors que Bercy fait la chasse aux dépenses, nombre de dirigeants d'université revendiquent de sélectionner plus ouvertement les étudiants, ce qu'ils font de facto à certaines étapes et dans certaines filières, dans un cadre juridique plus ou moins sécurisé, suscitant la colère des syndicats étudiants. La montée rapide des effectifs étudiants – qui devrait se poursuivre avec un pic attendu en 2017 – est déjà là. Les places manquent dans certaines filières, où l'on doit procéder à des tirages au sort des candidats.

« Hypocrisie »

M^{me} Béjean et M. Monthebert rejettent tout système de sélection, mais proposent de remettre à plat l'entrée dans les parcours universitaires pour renforcer le dispositif d'orientation – le portail admission post-bac ayant atteint, selon eux, ses limites. Ils ne cachent pas qu'il faudra changer les règles : « *Aujourd'hui, chaque institution [école, BTS...] sélectionne dans son coin et renvoie les bacheliers qu'elle ne choisit pas vers l'université. Nous devons sortir de cette hypocrisie et placer tous les éta-*

Face aux besoins de financements, l'hypothèse d'une « hausse

généralisée » des droits d'inscription est écartée

blissements publics devant la responsabilité de l'accueil et de l'orientation des jeunes bacheliers. » Une gageure, tant les établissements jouent la concurrence entre eux, alors que le rapport les engage à la coopération.

Et la question du financement va rester déterminante. La France consacre au total 1,5 % de son produit intérieur brut à l'enseignement supérieur (dépenses publiques et privées). La moyenne de l'UE est de seulement 1,4 % mais les pays scandinaves sont proches et au-delà des 2 %. Pour la StraNES, un objectif européen de 2 % devrait être institué, de même qu'un objectif de 3 % a déjà été fixé pour les dépenses publiques et privées de recherche et de développe-

ment. « *Les pays du nord de l'Europe ont compris que, pour être compétitif, innovant et promouvoir la cohésion sociale, il faut accroître la formation de tous. Si l'on ne donne pas accès à ce savoir, on se retrouvera avec un taux de chômage ingérable* », disent M^{me} Béjean et M. Monthebert.

Pour le comité StraNES, il faut réussir à desserrer les contraintes budgétaires publiques, mais aussi réussir la diversification des ressources, notamment par la formation continue, alors que le financement de l'enseignement supérieur et de la recherche par le secteur privé reste marginal en France.

Les auteurs suggèrent donc qu'un quart des fonds de la formation continue – 0,25 % de la masse salariale des entreprises – soit affecté par la loi à des formations de l'enseignement supérieur, notamment professionnalisantes. Ou que le crédit-impôt recherche soit lié à l'embauche de docteurs par le secteur privé, pour rapprocher laboratoires et entreprises. Si les objectifs de la StraNES sont consensuels, les atteindre, en revanche, ne sera pas un chemin facile. ■

ADRIEN DE TRICORNOT

LE CONTEXTE

C'est la première fois qu'une perspective de l'enseignement à dix ans pour le supérieur est

réalisée. La loi sur l'enseignement supérieur et la recherche du 22 juillet 2013 portée par l'ex-ministre Geneviève Fioraso avait prévu qu'une Stratégie nationale de l'enseignement supérieur (StraNES) soit présentée au

Parlement tous les deux ans. Fin 2013, M^{me} Fioraso a donc créé le comité StraNES, présidé par Sophie Béjean, présidente du conseil d'administration de France Campus, et Bertrand Monthebert, président de l'université

Toulouse-III. Il est composé de 25 personnalités et ses travaux ont débuté en février 2014. Le comité a multiplié les auditions, entretiens et séminaires avec les organisations représentatives des établissements du supérieur,

les personnels et les étudiants, les responsables de l'administration et du monde économique, représentants de la société civile, chercheurs ou experts de l'enseignement supérieur.

Quarante propositions pour démocratiser l'accès à l'enseignement supérieur

Le rapport pour la Stratégie nationale de l'enseignement supérieur (StraNES), remis mardi 8 septembre à François Hollande, dresse une feuille de route pour l'enseignement supérieur d'ici à 2025. En quarante propositions, elle se fixe comme objectif de franchir une étape significative dans la démocratisation de l'enseignement supérieur. Excluant en principe la sélection, elle fait néanmoins le pari d'une orientation renforcée, et parfois contraignante.

Démocratisation La StraNES fixe des « objectifs mobilisateurs » pour l'enseignement supérieur : 60 % d'une classe d'âge diplômée du supérieur en 2025 (44 % actuellement), 50 % de licence (moins de 30 % aujourd'hui), 25 % de master (17 % actuellement) et 20 000 docteurs par an (moins de 15 000 aujourd'hui). L'objectif est aussi

de réduire de moitié l'écart entre les enfants d'ouvriers (28 % sont diplômés du supérieur) et ceux de cadres (65 %). La moitié des étudiants bénéficieraient d'une bourse (contre un tiers actuellement). Une « hausse généralisée » des frais d'inscription serait exclue.

Moyens Pour atteindre ses objectifs, la StraNES souligne que la dépense d'enseignement supérieur

(publique et privée) devrait atteindre 2 % du produit intérieur brut au lieu de 1,5 % actuellement, ce qui suppose, outre un effort de l'Etat et des collectivités locales, l'accès à des fonds européens et le développement des ressources propres des établissements (notamment par la formation professionnelle).

Formation continue 20 % des effectifs des établissements supérieurs publics seraient réservés en 2025 à la formation tout au long de la vie (contre 12,5 % actuellement). Ainsi, 20 000 validations des acquis de l'expérience (VAE) seraient alors délivrées chaque année. Un quart des fonds de la formation continue – soit 0,25 % de la masse salariale des entreprises de plus de 100 salariés – pourrait être affecté par la loi à des formations de l'enseignement supérieur pour atteindre 1,2 milliard d'euros, le triple d'aujourd'hui.

Orientation post-bac La StraNES propose d'augmenter la proportion des bacheliers généraux et technologiques dans une génération (36 % d'une classe d'âge obtient un bac général, 16 % un bac technologique, 19 % un bac professionnel). Un nouveau dispositif d'admission post-bac serait testé dans une académie afin

d'être généralisé par la suite.

Tout bachelier « doit avoir accès à une filière de l'enseignement supérieur adaptée à son cursus scolaire et à son ambition » mais ce droit ne serait « pas automatique » pour toutes les formations, indique le rapport. Il s'inscrirait dans un processus d'orientation et d'examen des capacités de réussite des élèves commencé dès la classe de 1^{re}.

Ce serait à tous les acteurs de l'enseignement public d'une académie (BTS, écoles, prépas, etc.) réunis dans un conseil d'orientation d'assurer conjointement l'accès à l'enseignement supérieur. Seuls les bacs généraux conserveraient une inscription de droit à l'université. Les autres bacheliers devraient obtenir un avis favorable ou un passage sous conditions (suivi de modules supplémentaires de préparation à l'enseignement supérieur en terminale,

d'un parcours étalé et d'accompagnements complémentaires). Les passerelles entre les filières supérieures professionnelles et les filières générales devraient par ailleurs être facilitées.

Master La sélection pratiquée de facto entre la première et la deuxième année de master serait supprimée pour respecter la logique de cycle. L'orientation serait néanmoins renforcée : même si

« un droit d'entrée en master pour tout diplômé d'une licence générale obtenue dans le même champ disciplinaire » serait garanti, il serait mis en place « un dispositif d'information des étudiants et de régulation des flux à l'entrée », donc des conditions d'admission dont une concertation définirait les contours.

Doctorat Un système de bonus-malus dans l'attribution du crédit impôt-recherche inciterait les entreprises à embaucher des docteurs.

Internationalisation La StraNES propose un plan d'action pour l'enseignement des langues imposant la validation d'un niveau professionnel dans une langue étrangère à la sortie d'un master. Elle fixe aussi l'objectif de doubler le nombre d'étudiants partant à l'étranger étudier au moins deux mois (un quart des étudiants actuellement), et de permettre aux étudiants défavorisés d'étudier à l'étranger (création de bourses dédiées sur critères sociaux).

Le nombre d'étudiants étrangers accueillis (295 000 actuellement) serait également doublé, et la culture de l'accueil (visas pluriannuels, guichets uniques, accompagnement) serait améliorée. ■

A. DE T.